

LE JOURNAL **DU DÉPUTÉ**

[#8] OCT. 2014

Jean-Louis **TOURAINE**

Jean-Louis **TOURAINE**  
reçoit sur rendez-vous

Permanence parlementaire  
117, avenue de Saxe  
69003 LYON

Tél. : 04 37 45 49 49  
(de 9h30 à 12h et de 14h à 17h)  
Fax : 04 78 95 08 44

Mail : [jl.touraine@laposte.net](mailto:jl.touraine@laposte.net)  
[www.jeanlouistouraine.fr](http://www.jeanlouistouraine.fr)

**EDITO**

Je suis depuis 2007, grâce à votre confiance, votre député.

Conformément à mes engagements, je vous rends compte, chaque année de mon travail parlementaire dans ce journal, en complément des publications régulières effectuées sur mon site internet et les réseaux sociaux.

Je reste bien entendu également à votre disposition dans le cadre de rendez-vous à ma permanence.

Je sais combien la période que nous traversons est difficile, et vous êtes nombreux à me faire part de votre inquiétude sur la situation socio-économique. Sachez que j'entends et je comprends votre désarroi, notamment devant la courbe du chômage qui tarde à s'inverser et la croissance qui reste encore faible.

En tant que parlementaire de la majorité je mesure la difficulté de la tâche qui nous incombe : redresser la France et son économie, lourdement plombée par une dette de 2000 milliards laissée par la droite, tout en préservant notre modèle social, au cœur de l'identité de notre pays.

J'ai cet impératif à l'esprit à chaque instant, lors de chacune des décisions que je suis amené à prendre, et je ne perds jamais de

vue les engagements que j'ai pris vis-à-vis de vous.

Loin des polémiques partisans, j'ai signé l'appel des députés "ni godillots ni déloyaux", car il me semble que la période n'est pas aux guerres intestines mais au travail collectif et responsable, au service de la France.

Emploi, pouvoir d'achat, santé, solidarité, amélioration du quotidien : voilà les priorités sur lesquelles je travaille avec mes collègues.

Vous trouverez dans ce journal les derniers dossiers sur lesquels je me suis investi. Les thématiques sont diverses mais l'objectif est à chaque fois le même : construire une France plus efficace et plus juste, face aux inégalités territoriales et sociales.

Je poursuivrai mon action dans ces domaines, en mettant tout en œuvre pour réussir et mobiliser toutes les énergies. Vous pouvez compter sur mon engagement à vos côtés.

*Jean-Louis Touraine*



## CRÉATION DE LA MÉTROPOLE LYONNAISE : UNE CHANCE POUR NOTRE TERRITOIRE

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, qui prévoit la création de la métropole de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier 2015. En tant qu'élue lyonnaise, je ne pouvais que m'impliquer dans le travail parlementaire concernant l'avenir de notre territoire.

Je suis intervenu dans l'hémicycle dans le cadre de la discussion générale pour rappeler l'émergence de la métropole lyonnaise et les défis nouveaux qu'elle devra relever, et j'ai également défendu plusieurs amendements pour enrichir le texte.

Pour rappel, l'idée de la création d'une métropole lyonnaise, issue d'un consensus entre le Président du Grand Lyon, Gérard Collomb, et celui qui était à l'époque Président du Conseil général du Rhône, Michel Mercier, a **pour but la simplification des échelons territoriaux, avec**



**la suppression du fameux millefeuille** sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, avec la fusion du Conseil général du Rhône et du Grand Lyon.

Cette future collectivité unique sera donc **plus lisible** pour nos concitoyens, mais aussi **plus proche** d'eux, puisqu'elle s'occupera de leur quotidien (voirie,

propreté), de la transformation de leur environnement (urbanisme) mais aussi de l'action sociale (RSA, seniors, handicap). Cette expérimentation innovante en matière territoriale permettra sans doute demain d'inspirer des configurations similaires à d'autres grands pôles urbains français.

### POINT DE VUE de

**SARAH PEILLON** *Suppléante de Jean-Louis TOURAINE  
Elue du 7<sup>ème</sup> arrondissement*

## ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES : UNE LOI AMBITIEUSE CONTRE LES INÉGALITÉS

La loi pour l'égalité entre les hommes et les femmes a été promulguée cet été. Contrairement aux lois précédentes qui s'attachaient à un domaine particulier (loi sur la parité en politique, loi sur l'égalité professionnelle, etc.), ce texte vise à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les champs de notre société.

En premier lieu, le texte s'attaque aux **inégalités professionnelles** : réforme du congé parental pour accroître le niveau d'emploi des femmes et le partage des responsabilités parentales, possibilité de transformer le compte épargne temps en chèque emploi service universel, tiers payant pour la garde d'enfants, interdiction d'accès aux marchés publics pour les entreprises ne respectant pas la loi sur l'égalité professionnelle, etc.

La loi prévoit également une **garantie contre les impayés de pension alimentaire**. En effet, aujourd'hui 40 % des pensions alimentaires ne sont pas versées, ou seulement partiellement.

Le texte propose aussi une série de dispositifs pour mieux lutter **contre les violences faites aux femmes**, comme la généralisation du "téléphone grand danger".

Cette loi s'attaque également aux **stéréotypes sexistes**, notamment dans les médias, en renforçant les compétences du CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel), ou encore en interdisant les concours de mini-miss pour les moins de 13 ans.

Enfin, elle se penche sur la question de la **parité dans toutes les sphères de notre société**, en doublant les pénalités à l'encontre des partis politiques ne respectant



pas la parité, et en généralisant cette dernière dans les instances publiques (chambres consulaires, ordres professionnels, etc.). Dans le même esprit, le texte accélère l'obligation de compter au moins 40 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises de plus de 500 salariés, et étend cette obligation aux entreprises de plus de 250 salariés à l'horizon 2020.

Mais au delà des obligations légales, nous savons que l'égalité ne peut être atteinte que par la modification des mentalités et des comportements de chacun. C'est pourquoi nous devons travailler ensemble, hommes et femmes, pour l'égalité réelle !

## MODERNISER NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ POUR UNE RÉELLE ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS

Le projet de loi de santé a été présenté, le 15 octobre dernier, par la Ministre de la Santé. Ce texte, dont je suis l'un des rapporteurs, constitue une étape décisive dans l'accès aux soins pour tous et l'amélioration du quotidien des patients et des professionnels de santé. Il sera débattu en début d'année 2015 à l'Assemblée nationale, et il entend réformer notre système de santé en activant tous les leviers nécessaires pour répondre aux enjeux actuels, comme le vieillissement de la population et la part prépondérante de la prise en charge des maladies chroniques.



Cette nouvelle politique de santé est guidée par un enjeu de taille : permettre à tous les Français d'accéder facilement à des soins de qualité. Cela passe, en premier lieu, par **la mise en place d'une politique de prévention ambitieuse**. Il sera, par exemple, obligatoire pour un enfant d'avoir un médecin traitant ; l'accès au dépistage et la politique de réduction des risques seront renforcés ; la lutte contre l'amiante et le plomb sera poursuivie et intensifiée.

Les mesures du **Programme national de réduction du tabagisme**, récemment annoncées par la Ministre de la Santé, seront

aussi introduites dans ce volet prévention du projet de loi, par voie d'amendements. Je tiens d'ailleurs à exprimer ma satisfaction de voir mes propositions très largement reprises par le Gouvernement : l'instauration du paquet de cigarettes neutre, l'interdiction de fumer dans les véhicules en présence de jeunes mineurs ou encore la meilleure prise en charge des substituts nicotiniques par la Sécurité sociale.

Cette loi facilitera considérablement l'accès aux soins au quotidien avec la **généralisation du tiers payant** à l'horizon 2017.

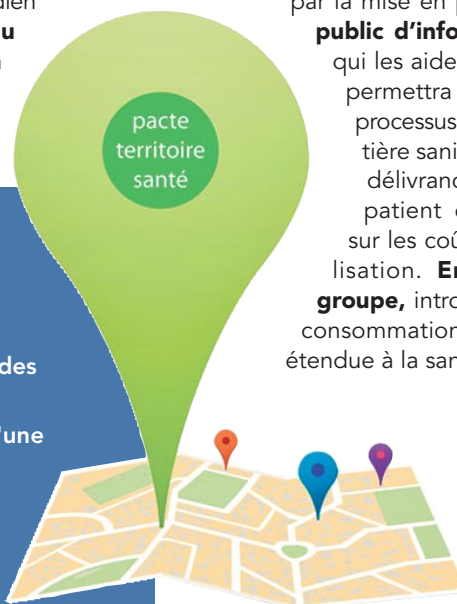
Aujourd'hui, de nombreux Français renoncent à se soigner pour des raisons financières. La suppression de l'avance des frais médicaux limitera les difficultés rencontrées par les malades peu fortunés. De même, la mise en place **d'un tarif social pour les soins dentaires, optiques et auditifs** aura pour effet de limiter les prix pratiqués. Les patients doivent aussi avoir à leur disposition une information transparente, et cela passe, notamment, par la mise en place d'un **service public d'information en santé** qui les aidera à s'orienter, leur permettra de participer aux processus de décision en matière sanitaire et garantira la délivrance systématique au patient d'une information sur les coûts de son hospitalisation. **Enfin, l'action de groupe**, introduite par la loi de consommation, sera également étendue à la santé.

### LES PREMIERS RÉSULTATS DU PACTE TERRITOIRE-SANTÉ DANS LE RHÔNE

Il y a deux ans, la Ministre de la santé présentait le pacte territoire-santé : 12 engagements en faveur de l'accès de tous les Français à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire.

Les résultats déjà obtenus en Rhône-Alpes sont là pour montrer qu'une dynamique est engagée dans la lutte contre les déserts médicaux :

- 42 étudiants et internes en médecine ont signé un contrat d'engagement de service public. Ils bénéficient d'une bourse en contrepartie d'une installation dans les territoires fragiles du Rhône.
- 5 jeunes médecins rhodaniens ont signé un contrat de praticiens territoriaux, leur permettant de bénéficier, pendant deux ans, d'une garantie de revenus et d'une protection sociale améliorée en contrepartie d'un exercice sur un territoire fragile.
- 96 médecins correspondant du SAMU ont été déployés sur la région fin 2013 afin d'améliorer la prise en charge des soins urgents dans les territoires où le délai d'accès aux urgences était supérieur à 30 minutes.



POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez  
<http://sante.gouv.fr>

## RÉFORME DE L'ASILE : CONJUGUER TRADITION ACCUEIL ET JUSTICE

**Le projet de loi relatif à la réforme de l'asile, dont je suis le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, sera examiné en décembre. S'appuyant largement sur les recommandations que nous avons formulées avec ma collègue Valérie Létard dans notre rapport sur ce sujet, il vise à refonder en profondeur notre système de l'asile.**

La France est, depuis longtemps, une terre d'accueil pour les personnes gravement menacées dans leurs pays. Si nous sommes collectivement fiers de cette tradition, notre système d'asile connaît aujourd'hui des dérives le rendant inefficace et inégalitaire.

C'est pourquoi le projet de loi entend refonder notre dispositif en reprenant nombre des recommandations du rapport sur la réforme de l'asile que nous avons remis, en novembre 2013, à Manuel Valls, alors Ministre de l'Intérieur. Ce projet de loi vise, en premier lieu, à **améliorer les conditions d'accueil des demandeurs d'asile** en les rendant plus justes, mais aussi plus directives puisqu'il sera désormais possible d'affecter un demandeur d'asile dans une autre région que celle où il se présente. Les modalités d'examen du dossier et les conditions d'accueil seront aussi adaptées en fonction de la vulnérabilité du demandeur. De même, les bénéficiaires verront **leur accès aux droits fondamentaux renforcés**. Enfin, il était d'une absolue nécessité **d'accélérer les délais d'instruction des dossiers** pour lutter, notamment, contre les détournements de procédure. Pour cette raison, le texte prévoit que la décision définitive



devra être rendue non plus en deux ans comme aujourd'hui mais dans un délai de neuf mois pour les procédures classiques et trois mois pour celles instruites en accéléré. Rendre notre droit d'asile plus efficace et plus transparent permettra aux victimes de la guerre, de la torture et de la violence politique d'être mieux accompagnées et de se reconstruire dans la dignité et aux personnes déboutées d'être accompagnées dans leur retour en zone sûre.

## LOI CONSOMMATION : DES MESURES QUI AMÉLIORENT LA VIE QUOTIDIENNE

*La loi sur la consommation adoptée ce printemps constitue une étape décisive dans le renforcement des droits des consommateurs et introduit de nombreuses nouveautés qui vont concrètement améliorer notre vie quotidienne. Ces nouvelles dispositions visent aussi à soutenir la consommation, levier indispensable de la croissance économique.*



L'une des mesures emblématiques de cette loi est sans conteste la **création de l'action de groupe**. Désormais, les consommateurs peuvent tenter collectivement une action en justice pour obtenir réparation des préjudices économiques, suite à une tromperie commerciale. Plusieurs dispositions ont également été prises pour protéger les acheteurs contre les ventes forcées et encadrer le démarchage téléphonique.

Par ailleurs, cette loi **renforce le pouvoir d'achat des consommateurs** qui pourront résilier leur assurance auto ou multirisques habitation au bout d'un an, les frais de transfert de dossier lors d'un changement d'auto-école sont supprimés, ainsi que les prestations injustement

facturées par certaines maisons de retraite. Enfin, les parcs de stationnement ne seront plus facturés à l'heure mais au quart d'heure.

Ce texte comprend aussi de **nombreuses avancées visant à faciliter l'accès aux différents dispositifs de santé** : la distribution de lunettes et de lentilles à la vente en ligne, l'extension de la vente des tests de grossesse et des produits d'entretien d'optique en grande surface, ce qui aura sans aucun doute des effets sur leur prix de vente.

Enfin, après le scandale de la viande de cheval, la loi rend obligatoire l'étiquetage de l'origine de tous les produits contenant de la viande ainsi que l'indication sur les menus des plats "faits maison" et met en place tout un arsenal de sanctions contre les tromperies alimentaires.